



## PROCEDURE LOCATION

Vous avez loué pour votre enfant ou vous-même un instrument appartenant au Conservatoire à Rayonnement Régional. Cette location est consentie pour une année scolaire.

### **Si vous souhaitez renouveler cette location pour l'année 2017-2018, il vous incombe :**

► De faire réaliser, sauf avis contraire du professeur, à vos frais et par un professionnel, **une révision générale** ainsi que les réparations liées à son utilisation.

Afin de vous aider dans vos démarches, vous trouverez jointe à cet email une fiche de liaison à faire remplir par le professeur du C.R.R. qui indiquera, selon le cas, les travaux préconisés. Cette fiche est à remettre au luthier ou facteur d'instruments de votre choix. Après la réalisation des travaux, elle doit être remise au conservatoire accompagnée des factures correspondantes qui attestent cela.

► D'établir un **nouveau contrat de location pour 2017-2018** (joint à cet email), à faire compléter préalablement par le professeur dès le premier cours de la rentrée scolaire.

L'ensemble de ces documents (également téléchargeables sur notre site internet : [www.conservatoire@montpellier3m.fr](mailto:www.conservatoire@montpellier3m.fr)) est à retourner au secrétariat du conservatoire, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2017 afin d'établir votre nouvelle redevance locative.

### **Si vous souhaitez restituer l'instrument, il vous incombe :**

► De faire réaliser, sauf avis contraire du professeur, à vos frais et par un professionnel, **une révision générale** ainsi que les réparations liées à son utilisation. Afin de vous aider dans vos démarches, vous trouverez jointe à cet email une fiche de liaison à faire remplir par le professeur du C.R.R. qui indiquera, selon le cas, les travaux préconisés. Cette fiche est à remettre au luthier ou facteur d'instruments de votre choix. Après la réalisation des travaux, elle doit être remise au conservatoire accompagnée des factures correspondantes qui attestent cela.

Profitez de la période des vacances scolaires pour effectuer la révision générale, les professionnels étant souvent surchargés en période de rentrée.